

LE 14 NOVEMBRE 2017

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de ladite municipalité tenue le mardi 14 novembre 2017 sur les 19 h 45 au centre communautaire situé au 3090, rue Principale conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

- 04 Résolution afin d'offrir un buffet aux bénévoles de la clinique de sang des pompiers.
 4. Transport;
 - 01 Résolution concernant une demande de versement de l'aide financière pour le remplacement de deux ponceaux.
 - 02 Résolution concernant une demande de versement de l'aide financière pour la réfection d'une partie des chemins Bédard, des Sept et du rang des Soixante.
 5. Hygiène du milieu;
 - 01 Adoption d'un règlement pour la réalisation des travaux de mise à niveau des ouvrages d'épuration des eaux usées.
 6. Santé et bien-être;
 7. Aménagement, urbanisme et développement;
 - 01 Résolution concernant la nomination d'un inspecteur en bâtiment.
 - 02 Résolution favorisant la continuité du comité d'accès et de fréquentation à la Réserve naturelle Gault.
 - 03 Résolution concernant la nomination de quatre membres au sein du Comité consultatif d'urbanisme.
 - 04 Résolution relativement à une demande de permis DPDML 170256.
 - 05 Avis de motion relatif à une modification au règlement de zonage.
 - 06 Résolution concernant l'adoption du premier projet de règlement d'amendement au règlement de zonage.
 8. Loisirs et culture;
 - 01 Résolution concernant l'adoption d'une entente intermunicipale pour le partage de la planification et des coûts des activités de loisirs dans le cadre de la semaine de relâche scolaire 2018.
 - 02 Résolution autorisant des dépenses pour le bal des tuques 2018.
 - 03 Résolution concernant la nomination d'un membre du conseil sur le comité de suivi du plan d'action « Politique familiale municipale (PFM) et démarche « Municipalité amie des aînés (MADA) ».
 - 04 Résolution concernant la nomination d'un représentant auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie (CRSBP).
 - 05 Résolution demandant au gouvernement de rehausser le financement de l'organisme Mille et une rues.
 9. Mot de la Mairesse et affaires diverses;
 10. Période de questions;
 11. Clôture de la séance.
-

Ouverture de la séance

Madame la Mairesse déclare la séance ouverte.

247-17

Ordre du jour - adoption

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, et, qu'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Mélanie Dupré
appuyé par Madame Guylaine Thivierge

et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que déposé par le directeur général.

248-17 Adoption du procès-verbal

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2017, et, qu'il y a lieu de l'adopter sans modification;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Cormier
appuyé par Monsieur Marc Beaulé

et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2017 soit adopté tel qu'il est rédigé.

249-17 Adoption des comptes à payer

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu de l'accepter, et, d'autoriser le paiement desdits comptes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Odette Côté
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste des comptes à payer portant le numéro 2017-11, au montant de 333 181,20 \$, soit acceptée telle qu'elle est rédigée, et, autorisation est donnée au directeur général de payer lesdits comptes.

250-17 Subvention - organismes

Il est proposé par Madame Guylaine Thivierge
appuyé par Madame Karinne Lebel

et résolu à l'unanimité des conseillers de verser une aide financière à chacun des organismes suivants :

- Office municipal d'habitation (OMH)	150 \$
- Plus quatre chèques-cadeaux de 25 \$ chacun :	100 \$
- Chocolats Campagna;	
- Café Rustique;	
- Ferme du Pré Carré;	
- Ferme mes petits caprices;	
- Plus deux livres « Le Richelieu à vol d'oiseau » (valeur de 60 \$ l'unité)	
	<u>Total</u>
	<u>250 \$</u>
- Table de concertation de la petite enfance de la Vallée des Patriotes	50 \$

Il est également résolu d'autoriser le directeur général à verser la subvention à chacun des organismes.

251-17 Taux d'intérêt - compte passé dû

ATTENDU QU'en vertu de l'article 981 du Code municipal du Québec, le Conseil municipal peut décréter, par résolution, un taux d'intérêt applicable à toute créance impayée;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro 241-16 le taux d'intérêt, sur tout compte passé dû, avait été établi à 15 % pour l'année 2017;

ATTENDU QUE le Conseil est d'opinion qu'il y a lieu de maintenir ce taux à son niveau actuel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Odette Côté
appuyé par Monsieur Michel Cormier

et résolu à l'unanimité des conseillers de maintenir le taux d'intérêt, applicable à toute créance impayée, à 15 % pour l'an 2018.

Formation donnée par la Fédération québécoise des municipalités - participation de la mairesse

252-17

ATTENDU QUE Madame la Mairesse désire participer à une formation en ligne « se connaître : développement du leader » donnée par la Fédération québécoise des municipalités le 31 janvier 2018;

ATTENDU QUE le coût de cette formation est de 385 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marc Beaulé
appuyé par Madame Karinne Lebel

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Madame la Mairesse à participer à cette formation au coût de 385 \$ plus taxes.

253-17

Calendrier des séances du conseil 2018

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec, modifié par le projet de loi 82 (2008, c.18, art. 35), prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Odette Côté
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers :

- que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018 qui débiteront à 19 h 30 :

16 janvier	6 février
13 mars	10 avril
8 mai	5 juin
10 juillet	7 août
11 septembre	2 octobre
6 novembre	4 décembre

- qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général conformément à la loi qui régit la municipalité.

254-17

Dîner à l'occasion des fêtes

ATTENDU QU'il est de coutume que la Municipalité offre, à son personnel et aux membres du conseil municipal, un dîner l'après-midi précédant le départ pour le congé des fêtes, jumelé à des activités sociales;

ATTENDU QUE ce dîner permet aux membres du conseil municipal de rencontrer le personnel;

ATTENDU QUE la Ferme du Pré Carré a soumis une proposition pour la fourniture du repas ainsi que le service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Guylaine Thivierge
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de la Ferme du Pré Carré pour un dîner entre le personnel et les membres du conseil municipal le 21 décembre prochain en après-midi au coût de 22 \$ par personne incluant les taxes et le service.

255-17

Avis de motion - taxes et compensations 2018

Avis de motion est par la présente donné par Madame la conseillère Mélanie Dupré qu'un règlement sera soumis à ce conseil à une séance subséquente déterminant les taux de taxes foncières selon les différentes catégories d'immeubles, les taux de taxes de répartitions locales ainsi que les tarifs pour le service de distribution d'eau, le service d'égout sanitaire et la gestion des matières résiduelles, le tout pour l'exercice 2018.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, un projet de règlement est déposé, et, une copie est remise à chacun des membres.

Appropriation provenant de l'excédent de fonctionnement (non affecté) - dépenses en immobilisations 2017

256-17

ATTENDU QUE des dépenses en immobilisations, au montant total de 246 080,05 \$, ont été réalisées au cours de l'année 2017;

ATTENDU QUE ces dépenses étaient planifiées pour l'année en cours lors de l'élaboration du programme triennal des dépenses en immobilisations 2017-2018-2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Cormier
appuyé par Madame Karinne Lebel

et résolu à l'unanimité des conseillers de s'approprier un montant de 246 080,05 \$ au fonds des activités d'investissement provenant de l'excédent de fonctionnement - non affecté (59-110-10-000) pour les dépenses en immobilisations de l'année 2017 suivantes :

- véhicule pour le Service des travaux publics et de l'urbanisme	25 727,18 \$
- mobilier de bureau	7 649,39 \$
- chute à livres	4 514,46 \$
- travaux de pavage	200 000,00 \$
- caméra thermique	8 189,02 \$
	<u>246 080,05 \$</u>

257-17

Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations, au montant de 2 557 000 \$, qui sera réalisé le 28 novembre 2017

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 557 000 \$ qui sera réalisée le 28 novembre 2017 réparti comme suit :

Règlements d'emprunt	Montants
723-06	355 450 \$
809-12	1 233 400 \$
827-13	539 250 \$
886-17	428 900 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunt numéros 723-06, 809-12, 827-13 et 886-17, la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste avait, le 21 novembre 2017, un emprunt au montant de 1 598 000 \$ sur un emprunt original de 2 051 000 \$ concernant le financement des règlements d'emprunt numéros 723-06 et 809-12;

ATTENDU QUE, en date du 21 novembre 2017, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations, qui sera réalisée le 28 novembre 2017, inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunt numéros 723-06 et 809-12;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Karinne Lebel
appuyé par Madame Odette Côté

et résolu à l'unanimité des conseillers :

- que les règlements d'emprunt indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 28 novembre 2017;

2. les intérêts seront payables semi-annuellement le 28 mai et le 28 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation, toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (la «CDS») et seront déposées auprès de la « CDS »;
5. la « CDS » agira au nom de ses adhérents comme agente d'inscription en compte, agente détentrice de l'obligation, agente payeuse et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la « CDS »;
6. la « CDS » procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. la « CDS » effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, et, à cette fin, la « CDS » prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Banque nationale du Canada
Succursale 02551
440, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3H 3N9

- que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéros 723-06, 809-12, 827-13 et 886-17 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire, pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 28 novembre 2017) au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;
- que, compte tenu de l'emprunt par obligations du 28 novembre 2017, le terme originel des règlements d'emprunt numéros 723-06 et 809-12 soit prolongé de 7 jours.

258-17

Soumissions pour l'émission d'obligations - adjudication

Date d'ouverture :	14 novembre 2017	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,3056 %
Montant :	2 557 000 \$	Date d'émission :	28 novembre 2017

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 723-06, 809-12, 827-13 et 886-17, la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunt émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 28 novembre 2017, au montant de 2 557 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article :

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

152 000 \$	1,70000 %	2018
156 000 \$	1,85000 %	2019
160 000 \$	2,05000 %	2020
165 000 \$	2,20000 %	2021
1 924 000 \$	2,35000 %	2022

Prix : 98,64100

Coût réel : 2,63561 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

152 000 \$	1,75000 %	2018
156 000 \$	1,90000 %	2019
160 000 \$	2,00000 %	2020
165 000 \$	2,25000 %	2021
1 924 000 \$	2,35000 %	2022

Prix : 98,65100

Coût réel : 2,63611 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

152 000 \$	1,65000 %	2018
156 000 \$	1,85000 %	2019
160 000 \$	2,00000 %	2020
165 000 \$	2,15000 %	2021
1 924 000 \$	2,35000 %	2022

Prix : 98,47100

Coût réel : 2,67151 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Odette Côté
appuyé par Madame Karinne Lebel

et résolu à l'unanimité des conseillers :

- que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- que l'émission d'obligations, au montant de 2 557 000 \$, de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;
- que demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;
- que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
- que la mairesse et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

259-17

Maire suppléant - nomination

ATTENDU QUE l'article 116 du Code municipal du Québec permet de « nommer un des conseillers comme maire suppléant lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés »;

ATTENDU QUE l'article 203 du Code municipal du Québec prévoit que « tous chèques émis et billets ou autres titres consentis par la Municipalité doivent être signés conjointement par le maire et le secrétaire-trésorier ou, en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, par tout membre du conseil préalablement autorisé et par le secrétaire-trésorier »;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un membre du conseil afin de pallier à une éventuelle absence ou incapacité de la mairesse;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire nommer un maire suppléant différent par période de rotation de 8 mois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Odette Côté
appuyé par Monsieur Marc Beaulé

et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la nomination de Madame Mélanie Dupré au poste de maire suppléant.

Il est également résolu d'autoriser Madame Mélanie Dupré à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste, conjointement avec le secrétaire-trésorier tous chèques émis et billets ou autres titres consentis par la Municipalité en cas d'absence ou d'incapacité de la mairesse ou de vacance dans la charge de mairesse.

260-17

Organismes régionaux - déléguée et substitut

ATTENDU QUE par suite de l'élection municipale du 5 novembre 2017, le Conseil municipal doit désigner son représentant et un substitut auprès des différents organismes régionaux, tels que la MRC de La Vallée-du-Richelieu et les différentes régies dont la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste est membre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Guylaine Thivierge
appuyé par Madame Karinne Lebel

et résolu à l'unanimité des conseillers que Madame Marilyn Nadeau, mairesse, soit déléguée auprès des organismes suivants pour représenter les intérêts de la municipalité, et, que la personne, dont le nom suit celui de l'organisme, agisse à titre de substitut afin de remplacer la déléguée lorsque celle-ci ne peut assister à une assemblée :

- Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR)
- Monsieur Michel Cormier
- Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu (RIEVR)
- Madame Mélanie Dupré
- Régie intermunicipale de police Richelieu – Saint-Laurent (RIPRSL)
- Madame Guylaine Thivierge

261-17

Bris d'aqueduc sur le chemin Rouville - mandat

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance qu'un bris d'aqueduc majeur est survenu vers la fin de l'après-midi le samedi 7 octobre dernier à l'intérieur du chantier de construction visé par la reconstruction du pont Lacaille enjambant la rivière des Hurons sur le chemin Rouville;

ATTENDU QU'après analyse du dossier avec les ingénieurs-conseils et le procureur de la municipalité, celle-ci a transmis à l'entrepreneur, chargé de la construction du pont, une mise en demeure l'enjoignant de procéder à la réparation de ladite conduite d'aqueduc dans les meilleurs délais;

ATTENDU QUE l'entrepreneur ACI-Ponts et Ouvrages d'Art inc. a, pour sa part, transmis une mise en demeure niant toute responsabilité dans le bris du réseau d'aqueduc et tient la municipalité pour responsable des dommages et perte subis;

ATTENDU QUE le dossier a été acheminé à l'assureur de la municipalité et que ce dernier assurera la défense de la municipalité à l'égard de sa responsabilité civile;

ATTENDU QU'en ce qui concerne les dommages subis à sa conduite, la Municipalité devra poursuivre ses démarches afin d'obtenir la réparation ou le remboursement de ses frais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Mélanie Dupré
appuyé par Madame Odette Côté

et résolu à l'unanimité des conseillers que, pour les motifs énoncés précédemment, le Conseil municipal mandate Maître Armand Poupart, avocat.

262-17

Domaine de Rouville inc. c. Commission de protection du territoire agricole du Québec - mandat

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance d'une requête introductive d'un recours présentée devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ) par le Domaine de Rouville inc. contre la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) en lien avec une décision, rendue par celle-ci le 20 septembre 2017, à l'égard du Domaine de Rouville inc. dans le dossier de la Commission portant le numéro 409653 de son répertoire;

ATTENDU QUE le Conseil municipal est d'opinion qu'il y a lieu de mandater un procureur afin de représenter les intérêts de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Odette Côté
appuyé par Monsieur Marc Beaulé

et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Maître Armand Poupart, avocat, de l'étude Poupart et Poupart, avocats, afin de représenter les intérêts de la municipalité dans le dossier introduit devant le Tribunal administratif du Québec opposant le Domaine de Rouville inc. et la Commission de protection du territoire agricole du Québec en lien avec la décision, rendue par la Commission le 20 septembre 2017, sous le numéro 409653 de son répertoire.

263-17

Défibrillateur - achat

ATTENDU QU'une aide financière a été accordée à la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste pour l'achat d'un défibrillateur à être installé au centre communautaire;

ATTENDU QUE le centre communautaire est un endroit où se déroulent beaucoup d'activités citoyennes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Cormier
appuyé par Madame Guylaine Thivierge

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat d'un défibrillateur de marque « Zoll Aed Plus », auprès de la compagnie Dallaire médical inc., au montant de 1 756,81 \$ incluant les taxes pour en faire l'installation au centre communautaire.

264-17

Matériel incendie - achat d'habits de combat (2)

ATTENDU QUE le directeur du Service de sécurité incendie réclame l'acquisition de deux (2) habits de combat afin de poursuivre le remplacement du matériel désuet;

ATTENDU QUE l'acquisition de ce matériel a été planifiée lors de l'élaboration des prévisions budgétaires 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Karinne Lebel
appuyé par Monsieur Marc Beaulé

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie à faire l'acquisition, auprès de la compagnie Aréo-feu ltée, de deux (2) habits de combat au montant de 1 816 \$ chacun plus taxes.

265-17

Matériel incendie - achat d'une caméra thermique

ATTENDU QUE le directeur du Service de sécurité incendie réclame l'acquisition d'une caméra thermique;

ATTENDU QUE l'acquisition de ce matériel a été planifiée lors de l'élaboration du programme triennal des dépenses en immobilisations 2017-2018-2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Guylaine Thivierge
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie à faire l'acquisition, auprès de la compagnie Équipements incendies CMP Mayer inc., d'une caméra thermique de marque « Bullard » au montant de 7800 \$ plus taxes.

266-17

Clinique de sang des pompiers - buffet pour les bénévoles

ATTENDU QUE la clinique de sang annuelle de pompiers se tiendra au centre communautaire le 4 décembre prochain;

ATTENDU QU'il y a lieu d'offrir un buffet aux bénévoles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marc Beaulé
appuyé par Monsieur Michel Cormier

et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir les services de l'entreprise « Café Rustique » pour la confection d'un buffet, au montant approximatif de 100 \$ plus taxes, pour offrir aux bénévoles lors de la clinique de sang annuelle des pompiers le 4 décembre prochain.

267-17

Aide financière pour l'amélioration du réseau routier municipal - remplacement de deux ponceaux sur le rang des Trente

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste a procédé aux travaux de remplacement de deux ponceaux sur le rang des Trente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Cormier
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers :

- que le Conseil approuve les dépenses pour la réalisation des travaux de remplacement de deux ponceaux sur le rang des Trente, pour un montant total subventionné de 32 901,94 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
- que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses pour le remplacement de deux ponceaux sur le rang des Trente dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;
- que le directeur général, ou en son absence, la directrice générale adjointe, soit autorisé à présenter une demande pour le versement de la subvention de 8 936 \$ auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

268-17

Accélération des investissements sur le réseau routier local - versement de l'aide financière

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste a complété la réfection du pavage sur une partie des chemins Bédard, des Sept et du rang des Soixante;

ATTENDU QU'il y a lieu de présenter une demande de versement de l'aide financière consentie en vertu d'une entente dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local - Volet - Accélération des investissements sur le réseau routier local (dossier AIRRL-2016-282);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marc Beaulé
appuyé par Madame Odette Côté

et résolu à l'unanimité des conseillers de confirmer la fin des travaux de pavage d'une partie des chemins Bédard, des Sept et du rang des Soixante, et, d'autoriser le directeur général à soumettre la demande de versement de l'aide financière dans le cadre du Volet - Accélération des investissements sur le réseau routier local du Programme Réhabilitation du réseau routier local du gouvernement du Québec.

269-17

Adoption du règlement numéro 895-17 - mise à niveau des ouvrages d'épuration

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal, une copie du projet de règlement numéro 895-17, décrétant une dépense de 1 829 000 \$ pour la réalisation de travaux de mise à niveau des ouvrages d'épuration des eaux usées, un emprunt du même montant et l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir à son remboursement, a été présentée et remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire tenue le 3 octobre dernier;

ATTENDU QUE dès le début de la présente séance, des copies du présent règlement ont été mises à la disposition du public;

ATTENDU QUE le directeur général/secrétaire-trésorier (ou la mairesse) a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Odette Côté
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement numéro 895-17, décrétant une dépense de 1 829 000 \$ pour la réalisation de travaux de mise à niveau des ouvrages d'épuration des eaux usées, un emprunt du même montant et l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir à son remboursement, soit adopté.

270-17

Inspecteur en bâtiment - nomination

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté, le 4 juillet 2017, sa résolution numéro 155-17 afin de retenir les services de l'entreprise de Gestion électronique de services techniques et d'inspection municipale inc. (GESTIM) afin de voir à l'application des règlements d'urbanisme, des nuisances et des installations septiques à raison de 2 jours par semaine, soit les lundis et jeudis, et ce, jusqu'au 18 décembre 2017 inclusivement;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a nommé Madame Johanie Bouchard dans sa résolution numéro 242-17 le 3 octobre 2017 afin de remplacer Monsieur Alexandre Thibault pour la période du 23 octobre au 24 novembre 2017 inclusivement;

ATTENDU QUE Madame Johanie Bouchard a remis sa démission à la firme GESTIM le 3 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marc Beaulé
appuyé par Madame Karinne Lebel

et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la nomination de Monsieur Olivier Latulippe au poste d'inspecteur en bâtiment pour le compte de la firme GESTIM afin de voir à l'application des règlements d'urbanisme, des nuisances et des installations septiques de la municipalité, et, de procéder à l'émission des permis pour la période du 6 novembre au 18 décembre 2017 inclusivement à raison de 2 jours par semaine, soit les lundis et jeudis.

271-17

Réserve naturelle Gault - accès et fréquentation/continuité

ATTENDU QUE le 22 mars 2017, le Conseil municipal a adopté sa résolution numéro 050-17 par laquelle il se déclarait satisfait des orientations du rapport préliminaire préparé par le comité d'accès et de fréquentation;

ATTENDU QUE le Conseil est favorable à ce que le groupe de travail poursuive dans la continuité du comité d'accès et de fréquentation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marc Beaulé
appuyé par Monsieur Michel Cormier

et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste est favorable à ce que le groupe de travail poursuive ses travaux dans la continuité du comité d'accès et de fréquentation. Les enjeux et les problématiques qui devraient être prioritaires sont entre autres l'accès à la réserve et sa capacité d'accueil.

Le Conseil mandate le directeur général et la directrice générale adjointe à représenter la municipalité auprès du groupe de travail.

Comité consultatif d'urbanisme - mandat

272-17

ATTENDU QUE le mandat de quatre (4) membres du Comité consultatif d'urbanisme sera échéant le 1^{er} décembre prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Mélanie Dupré
appuyé par Madame Karinne Lebel

et résolu à l'unanimité des conseillers que les personnes suivantes soient nommées pour un mandat de deux ans au sein du Comité consultatif d'urbanisme :

		<u>Fin de mandat</u>
Frédéric Ouellet	représentant la population	1 ^{er} décembre 2019
Gérald Lavoie	représentant la population	1 ^{er} décembre 2019
Odette Côté	représentant le conseil	1 ^{er} décembre 2019
Michel Cormier	représentant le conseil	1 ^{er} décembre 2019

273-17

Demande de permis DPDML 170256 - 3170 à 3174, rue Principale

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de la demande de permis numéro DPDML 170256 visant à démolir l'édifice situé sur le lot 4 150 513 et comprenant les adresses civiques 3170 à 3174, rue Principale;

ATTENDU QUE l'immeuble est situé dans le secteur de zone C-2, et, est assujéti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE lors de sa séance tenue le 31 octobre, le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé, au conseil municipal, d'autoriser l'émission du permis demandé;

ATTENDU QUE le Conseil municipal est favorable à cette recommandation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Guylaine Thivierge
appuyé par Monsieur Michel Cormier

et résolu à l'unanimité des conseillers, qu'après analyse de la demande, le Conseil municipal autorise l'émission du permis de démolition à la suite de la demande DPDML 170256 visant l'édifice situé sur le lot 4 150 513 et comprenant les adresses civiques 3170 à 3174, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste.

274-17

Avis de motion - modification au règlement de zonage

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Marc Beaulé qu'un règlement sera soumis à ce conseil à une séance subséquente afin de modifier le règlement relatif au zonage portant le numéro 751-09 dans le but d'ajouter, à la grille des usages et des constructions autorisés, les habitations bifamiliales jumelées dans les secteurs de zone R-18 et R-19.

275-17

Premier projet de règlement d'amendement au règlement de zonage, et, fixant la date de l'assemblée de consultation

Il est proposé par Madame Karinne Lebel
appuyé par Madame Odette Côté

et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le premier projet de règlement d'amendement au règlement de zonage numéro 896-17.

Le présent projet de règlement numéro 896-17 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin d'ajouter les habitations bifamiliales jumelées au groupe résidentiel pour les secteurs de zone R-18 et R-19.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 5 décembre 2017 à 19 h 25 au centre communautaire situé au 3090, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste. Lors de cette assemblée de consultation, le Conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Semaine de relâche scolaire 2018 - entente avec la Ville d'Otterburn Park

276-17

ATTENDU QU'afin de répondre aux besoins des familles durant la semaine de relâche scolaire, la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste prévoit des activités pour cette période;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste désire se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q. c. c-27.1) pour conclure une entente avec la Ville d'Otterburn Park relativement au partage de la planification et des coûts reliés aux activités de loisirs dans le cadre de la semaine de relâche scolaire 2018 afin de réduire ses coûts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marc Beaulé
appuyé par Monsieur Michel Cormier

et résolu à l'unanimité des conseillers de conclure une entente avec la Ville d'Otterburn Park relativement au partage de la planification et des coûts reliés aux activités de loisirs dans le cadre de la semaine de relâche scolaire 2018.

D'autoriser Madame la mairesse, Marilyn Nadeau, ou en son absence la mairesse suppléante Madame Mélanie Dupré, et le directeur général, Monsieur Denis Meunier, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Madame Manon Lavoie, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste, ladite entente.

277-17

Bal des tuques - dépenses

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, le Service des loisirs et des communications organise des activités dans le cadre de l'événement « bal des tuques »;

ATTENDU QUE ces activités visent les élèves de l'école de l'Amitié, les enfants du centre de la petite enfance Roule ta pomme inc. et les citoyens de la municipalité;

ATTENDU QUE les membres du conseil désirent poursuivre cet événement pour l'année 2018;

ATTENDU QUE ces activités se dérouleront au parc du chalet des loisirs le 9 février 2018;

ATTENDU QU'une dépense maximale de 5 500 \$ plus taxes est prévue pour cet événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Karinne Lebel
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la directrice du Service des loisirs et des communications d'organiser l'événement « bal des tuques » qui se déroulera le 9 février 2018, et, d'autoriser celle-ci à effectuer une dépense maximale de 5 500 \$ plus taxes.

278-17

Comité de suivi du plan d'action « Politique familiale municipale (PFM) et démarche « Municipalité amie des aînés (MADA) » et Table de concertation des aînés de la Vallée-des-Patriotes - nominations

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté ses résolutions numéros 017-17 et 042-17 désignant Monsieur Pierre Adam, à titre de président et répondant des questions familles et aînés, pour le comité de suivi du plan d'action de la politique de la famille et des aînés (PFM-MADA);

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté sa résolution numéro 005-16 nommant Monsieur Pierre Adam pour représenter la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste au sein de la Table de concertation de concertation des aînés de la Vallée-des-Patriotes;

ATTENDU QUE Monsieur Pierre Adam a cessé d'être membre du conseil municipal en date du 13 novembre 2017;

ATTENDU QU'afin de le remplacer, il y a lieu de procéder à la nomination d'un membre du conseil sur ces comités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Cormier
appuyé par Madame Karinne Lebel

et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la nomination de Madame Odette Côté, à titre de présidente et répondante des questions familles et aînés, pour le comité de suivi du plan d'action de la politique de la famille et des aînés (PFM-MADA).

Il est également résolu que Madame Odette Côté succède à Monsieur Pierre Adam pour représenter la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste au sein de la Table de concertation des aînés de la Vallée-des-Patriotes.

279-17

CRSBP - nomination d'un représentant désigné

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste est membre du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie (CRSBP);

ATTENDU QUE suite à l'élection générale du 5 novembre dernier, il y a lieu de procéder à la nomination d'un représentant auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie (CRSBP);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Odette Côté
appuyé par Monsieur Marc Beaulé

et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la nomination de Madame Karinne Lebel afin de représenter la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie (CRSBP) lors de l'assemblée générale annuelle et autres rencontres où la participation est nécessaire.

280-17

Travail de rue - financement

CONSIDÉRANT QUE les besoins des personnes vulnérables en milieu rural et urbain augmentent;

CONSIDÉRANT QUE le travail de rue s'adresse à toute personne présentant un mode de vie à risque élevé, et ce, sans limite d'âge;

CONSIDÉRANT le vieillissement de la population, l'isolement, la maltraitance et la détresse des aînés;

CONSIDÉRANT les problèmes de dépendance et d'itinérance;

CONSIDÉRANT les problèmes liés à l'ère numérique : cyberdépendance, amitié virtuelle sur Facebook, cyberintimidation, chantage affectif, hypersexualisation, banalisation de la violence, enfermement dans un monde virtuel;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités reconnaissent le service de travail de rue comme un maillon essentiel du filet social dans la région;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Mille et une rues prévient au quotidien la détérioration des problèmes sociaux dans la communauté avec des ressources financières précaires;

CONSIDÉRANT l'implication financière de plusieurs municipalités depuis la création du service;

CONSIDÉRANT QUE le financement public de base (PSOC) n'a pas connu d'augmentation significative depuis sa création;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marc Beaulé
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers que pour les motifs énoncés précédemment, la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste demande à Madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, de rehausser, de façon significative, le financement de base de l'organisme communautaire en travail de rue Mille et une rues.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à Monsieur Simon Jolin-Barrette, député de Borduas, Madame Nathalie Roy, députée de Montarville, Monsieur Jean-François Roberge, député de Chambly et à Madame Nathalie Chénier, coordonnatrice des programmes de santé publique et de l'organisation communautaire du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Est.

Période de questions

Conformément aux dispositions de la loi, la présidente invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

281-17

Clôture de la séance

Il est proposé par Madame Mélanie Dupré
appuyé par Monsieur Marc Beaulé

et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 h 46.

Le directeur général,

La présidente,
